

CFFS - Règlement du Fair-Play

Article 1

Le règlement du Fair-Play a pour objet de récompenser les clubs ayant obtenu le plus petit nombre de points dans :

- L'ensemble des compétitions masculines à 11 (Championnat de France, Coupe de France, Coupe Espérance)
- L'ensemble des compétitions masculines de futsal (Championnat de France par zone, phase finale et Coupe de France)
- L'ensemble des compétitions féminines de futsal (Championnat de France et Coupe de France)

Article 2

La commission de discipline établira, sous le contrôle de la Commission Fédérale de Football des Sourds, le classement par l'attribution des points au fur et à mesure du déroulement des compétitions concernées.

Article 3

Les Clubs vainqueurs à l'issue de la saison ayant le plus petit nombre de points se verront récompenser par un trophée dénommé « Challenge du Fair-Play » remis à titre définitif par la CFFS lors de la Réunion Annuelle des Clubs.

Article 4 : Retrait de points

Le nombre de points sera augmenté en fonction des infractions commises selon les situations évoquées ci-dessous :

AVERTISSEMENT :

- | | |
|------------------|--------------------|
| - Carton jaune : | 1 point par carton |
|------------------|--------------------|

EXPULSION DIRECTE :

- | | |
|-------------------------------------|-----------|
| - Suspension 1 à 2 matchs : | 3 points |
| - Suspension 3 à 6 matchs fermes : | 5 points |
| - Suspension 7 à 12 matchs fermes : | 8 points |
| - Suspension 3 à 5 mois : | 15 points |
| - Suspension 6 à 12 mois : | 50 points |

PÉNALITÉ SUPPLÉMENTAIRE :

- Capitaine pénalisé(e) :	3 points
- Dirigeant(e) pénalisé(e) :	10 points
- Match arrêté (Équipe responsable de l'arrêt) :	15 points
- Incident après match :	10 points
- Forfait de l'équipe :	10 points
- Match perdu par pénalité :	15 points
- Club dont l'équipe a joué avec un joueur(se) non qualifié(e) :	30 points
- Club dont l'équipe a joué avec un joueur(se) suspendu(e) :	40 points

FAUTES EN FUTSAL

• 1 à 5 fautes par match :	0,5 point
• 6 à 10 fautes par match :	1 point
• Plus de 11 fautes par match :	2 points
• Absence de fautes sur la FDM	2 points

SANCTIONS ENTRAÎNANT L'EXCLUSION DU CLUB DU CHALLENGE FAIR-PLAY :

- Club ayant un joueur(se) ou dirigeant(e) suspendu(e) à 1 an ou plus.
- Club ayant un joueur(se) ou dirigeant(e) suspendu(e) pour fraude sur identité.

Article 5 : Départage en cas d'égalité

En cas d'ex aequo lors du classement final, bénéficiera d'un meilleur classement l'équipe qui aura totalisé en priorité :

1. FOOTBALL A 11

- Le plus grand nombre de rencontres sans aucune sanction.
- Le moins grand nombre de match de suspension.

Si l'égalité subsiste, les équipes concernées seront déclarées ex-æquo.

2. FUTSAL

- Le moins de carton.

Article 6

Les classements finaux seront établis par la Commission de Discipline.

En cas de litige, la Commission Fédérale de Football des Sourds tranchera en dernier ressort.

MAJ le 29/07/2025